

**Sujet envoyé en commission lors de la séance du CM du 20 juin 2023**

**Traité en séance de commission du 11 septembre 2023**

**Pour la séance du conseil municipal du 19 septembre 2023**

**Sujet : motion 208 – Baisse du centime additionnel pour l'imposition des personnes physiques**

**Arguments des commissionnaires minoritaires**

La CFAS, en étudiant cette motion 208, a surtout été confrontée au fait qu'elle n'avait en réalité aucune donnée pour fonder une décision réfléchie. Néanmoins, une majorité de commissaire n'a pas jugé bon de bénéficier de données plus claires sur l'impact réel d'une telle décision, fondée en réalité sur le seul bénéfice de l'année précédente.

Les soussignés commissaires minoritaires ont pourtant rappelé que si la commune avait constaté des bénéfices au moment de boucler ses comptes de l'année précédente, c'était d'abord en raison d'un contexte global très particulier, mais qui n'avait rien de pérenne.

Il a aussi été expliqué par l'administration municipale que si un centime additionnel équivaut de manière directe à environ 268'925CHF à Confignon, les baisses de rentrées fiscales indirectes (péréquation, incidences sur la part privilégiée et sur la capacité financière, ...) étaient beaucoup plus importantes (de l'ordre de 3'500'000CHF dans une situation similaire à Onex). On peut donc réellement s'interroger sur ces démarches d'apprentis-sorciers, triturant un chiffre comme si celui-ci n'avait aucune conséquence. Pourtant, si ce sont 3.5mio qui manquent dans les caisses de la commune l'an prochain, ce sont des places de crèches qui devront être supprimées, ce sont des infrastructures sportives et des propositions culturelles auxquelles il faudra définitivement renoncer, ce sont des prestations sociales qui manqueront, un entretien des espaces publics de qualité qui diminuera, la plantation d'arbres qui ne se fera pas, une police de proximité qui ne pourra plus remplir sa mission, etc... Car tout cela a un coût et les belles intentions ne sont rien sans les finances pour les réaliser.

Le jeu en vaut-il la chandelle ? Le calculateur disponible sur le site de l'Etat permet d'évaluer qu'une baisse d'un centime communal équivaut à environ 36.- par année pour quelqu'un qui gagne 100'000CHF (environ car le calcul est dépendant de la commune de résidence et de travail, notamment). 36.-, c'est-à-dire 3.- par mois. Moins d'un café...

On peut donc largement nuancer l'argument des partis Demain Confignon et PLR qui prétendent « redonner du pouvoir d'achat » aux habitantes et habitants. Vous gagnez 100'000CHF ? Vous économiserez un petit café par mois mais risquez de perdre la place en crèche de votre enfant. Combien coûte le recours à une nounou privée ? Le calcul est vite fait.

Enfin, a été évoqué par les motionnaires majoritaires l'enjeu des futurs quartiers et de la possibilité de remonter l'impôt pour les financer. Cet argument ne tient malheureusement pas, d'une part car l'impôt communal n'a pratiquement jamais été pu être remonté là où il avait été diminué. Mais aussi parce que l'enjeu est moins de financer le futur quartier des Cherpines ou du Vuillonex, comme l'évoque Demain Confignon depuis sa création, que de nous donner – aujourd'hui et non demain - les

moyens de proposer des prestations publiques de qualité à nos habitantes et habitants. Il convient en effet de rappeler que lorsque la commune dégage un bénéfice au moment de boucler ses comptes, ce bénéfice ne peut servir qu'à rembourser la dette communale ou alimenter un dispositif prévu par la loi sur l'administration des communes (LAC) nommé « réserve conjoncturelle ». Comme son nom l'indique, celle-ci ne peut pas servir à financer des projets spécifiques (au hasard un futur quartier ou une lubie de conseiller administratif), mais uniquement à combler un éventuel déficit imprévu (car cette même LAC interdit aux communes d'établir des budgets déficitaires).

Aujourd'hui, c'est un enjeu de bonne gestion communale que de maîtriser nos finances, de rembourser la dette quand la conjoncture est bonne et d'entretenir le patrimoine communal pour les générations futures.

### **Recommandation des commissionnaires minoritaires**

Les commissaires minoritaires recommandent de rejeter cette motion.

Commissaires minoritaires : Félicien Mazzola, Vincent Tournier

Fait à Confignon, le 18 septembre 2023

**Félicien Mazzola**